

COMPTE RENDU REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

Présents : Jean-Claude BRUS, Jean-Luc DESSALES, Laurence CHAUDET, Cyrille AUMAGE, Michel FRANCOIS, Paméla BOUCHET, Caroline ODE, Jorys TOPART.

Procuration : Anne-Lise PEYSSON procuration à Cyrille AUMAGE. Axelle ROLLAND procuration à Jean-Claude BRUS.

Secrétaire de séance : Caroline ODE.

Début de séance : 19h00.

Compte rendu du CM du 27 octobre 2022 : approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire réitère les condoléances de la Municipalité à la famille de Michel François pour le décès de son petit-fils.

Assainissement :

- Il est proposé que la facturation soit effectuée en 2 temps.

1° Abonnement en janvier -février

2° Consommation septembre-octobre

Après délibération du Conseil Municipal, POUR à l'unanimité.

Branchements à réaliser pendant les travaux de la Traverse :

Les propriétaires des terrains ou maisons non raccordés à l'Assainissement pourront le faire pendant les travaux par l'Entreprise retenue.

Le principe de paiement sera le suivant :

Coût réel des travaux sur la base du Marché de l'Entreprise déduction du taux de Subvention perçue par la Commune et augmentée des frais de gestion de 10%.

La Commune établira un titre de recette aux riverains suivant ce principe.

Après délibération le Conseil Municipal est POUR à l'unanimité sous réserve :

- Un courrier d'information sera fait aux riverains
- Les raccordements fait après l'exécution des travaux de la Traverse dans les 5 ans de la fin de ces travaux, seront soumis à la réfection de la chaussée
Cf. Règlement Départemental soit sur 10 ml de chaque côté de la tranchée et seront soumis à présenter une garantie à la 1ere demande dont le montant correspondrait aux travaux à réaliser

Traverse du village :

- **Informations diverses** :

Sur l'avancement du dossier et notamment les travaux d'enfouissement du SDED.

Pont sur le Bentrax et sur Rider :

Afin de passer un marché de Maîtrise d'oeuvre, un Avis d'Appel Public à la concurrence va être lancé.

Salle Polyvalente :

- Présentation des esquisses de l'Architecte :

Certains ne correspondent pas au programme

Informations et questions diverses :

- Vœux du Maire le 8 janvier 2023.
- Gazette, après les vœux du Maire.

La séance est levée à 22h00.